

Guide de la demande de retraite graduelle

Régime de retraite du secteur public

Renseignements généraux

Ce guide est fourni à titre d'information et ne remplace pas les dispositions des lois et règlements applicables.

Vous devez utiliser le formulaire *Demande de retraite graduelle* (RSP-121-PAR) pour faire votre demande si vous participez à l'un des régimes de retraite suivants :

- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS);
- Régime de retraite des enseignants (RRE);
- Régime de retraite des fonctionnaires (RRF);
- Régime de retraite de certains enseignants (RRCE);
- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC);

Si vous n'êtes pas déjà à la retraite, nous vous invitons à nous faire parvenir votre demande **au moins 90 jours avant le mois de votre départ à la retraite** afin que vous ne subissiez pas une interruption de revenus.

La retraite graduelle et ses conséquences sur votre rente de retraite du secteur public

Si vous avez 65 ans ou plus, vous pouvez bénéficier d'une entente de retraite graduelle. Celle-ci vous permet de recevoir à la fois une rente de retraite du secteur public et un salaire.

Lorsque vous bénéficiez de la retraite graduelle, vous ne participez pas à votre régime de retraite du secteur public. Par conséquent, vous n'accumulez pas d'années de service, et la rente de retraite est calculée au moment où vous commencez à vous prévaloir de la retraite graduelle.

Lorsque vous bénéficiez de la retraite graduelle, le total du montant de votre **rente** et du montant de votre **salaire**¹ (celui que vous avez reçu ou que vous auriez reçu si vous n'aviez pas bénéficié de l'assurance salaire ou été en absence sans salaire) ne doit pas être supérieur au montant du salaire que vous avez reçu le jour précédant votre départ à la retraite. Si ce montant total est supérieur, votre rente sera réduite en conséquence. La vérification est faite chaque année à la date anniversaire du début de la prise de la retraite graduelle.

La retraite graduelle se termine à la date correspondant à votre fin d'emploi chez l'employeur avec qui vous avez conclu une entente de retraite graduelle ou, au plus tard, le 30 décembre de l'année de votre 69^e ou 71^e anniversaire, selon votre régime de retraite.

Si vous avez plus d'un employeur et que vous quittez votre poste chez celui avec qui vous avez conclu une entente de retraite graduelle, vous devez en conclure une nouvelle avec votre autre employeur si vous voulez continuer à bénéficier des dispositions de la retraite graduelle et ne pas subir de réduction de votre rente.

¹ Il s'agit de tous les salaires que vous recevez si vous avez plus d'un employeur assujéti aux régimes de retraite du secteur public administrés par Retraite Québec.

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires. Le fait de ne pas les fournir dans les sections obligatoires peut allonger le délai de traitement de ce dossier ou en entraîner le rejet. Seul notre personnel autorisé a accès à ces renseignements lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions: leur communication à des tiers ne peut se faire que dans les cas prévus par la loi. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à la personne concernée par ces renseignements de les consulter et de les faire rectifier.

Pour obtenir plus de renseignements

Par Internet

www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Par téléphone

Région de Québec: 418 643-4881

Sans frais: 1 866 627-2505

Veuillez écrire en lettres détachées.

1. Renseignements sur l'identité de la personne qui participe au régime

Indiquez votre numéro d'assurance sociale ou le numéro d'identification qui est indiqué sur votre relevé de participation.			
Numéro d'assurance sociale		Numéro d'identification	
		1 7	
Sexe	Nom de famille	Prénom	
<input type="checkbox"/> F	Nom de famille à la naissance, si différent	Date de naissance année mois jour	
<input type="checkbox"/> M			
Adresse (numéro, rue, appartement ou case postale)			
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone		Langue de correspondance	
Au domicile	Autre	<input type="checkbox"/> Français	
Au travail	Poste	<input type="checkbox"/> Anglais	

2. Renseignements sur vos emplois du secteur public

2.1 Indiquez pour quel régime vous présentez cette demande. Ne sélectionnez qu'un seul régime. Si vous participez à plus d'un régime de retraite, vous devez faire une demande sur un formulaire différent pour chacun de ces régimes.

- RREGOP** (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)
- RRPE** (Régime de retraite du personnel d'encadrement)
- RRAS** (Régime de retraite de l'administration supérieure)
- RRE** (Régime de retraite des enseignants)
- RRF** (Régime de retraite des fonctionnaires)
- RRCE** (Régime de retraite de certains enseignants)
- RRAPSC** (Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels)
- Autre. Précisez : _____

2. Renseignements sur vos emplois du secteur public (suite)

2.2 Avez-vous occupé un emploi visé par ce régime de retraite au cours des deux dernières années?

Oui. Remplissez ce qui suit. Non. Passez à la **section 3**.

Indiquez ci-dessous le nom de chacun de vos employeurs des deux dernières années.

Nom de l'employeur: _____

Nom de l'employeur: _____

Nom de l'employeur: _____

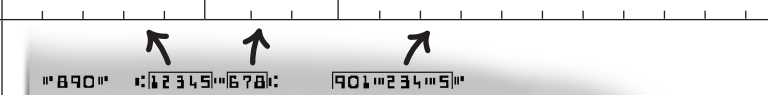
Indiquez la date de début de votre retraite graduelle: _____
année mois jour

Les salaires reçus de tous vos employeurs sont pris en compte pour le calcul du montant de rente auquel vous avez droit lorsque vous êtes en retraite graduelle.

Nous communiquerons avec votre ou vos employeurs pour valider la date de début de votre retraite graduelle et obtenir les données requises au traitement de votre demande.

3. Inscription au dépôt direct

Pour adhérer au dépôt direct, veuillez fournir vos coordonnées bancaires, un spécimen de chèque ou un chèque portant la mention « ANNULÉ ». Votre prestation sera versée directement dans votre compte d'un établissement financier canadien. Le compte indiqué doit être uniquement au nom de la personne participant au régime de retraite.

Nom de l'établissement financier	Numéro de la succursale (transit)	Numéro de l'établissement	Numéro de compte (folio)
Adresse de l'établissement financier			

4. Déclaration

En transmettant le présent formulaire, je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.



Transmettez-nous en ligne ce formulaire au:
www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner ce formulaire à l'adresse suivante:
Retraite Québec, case postale 5500, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 0G9